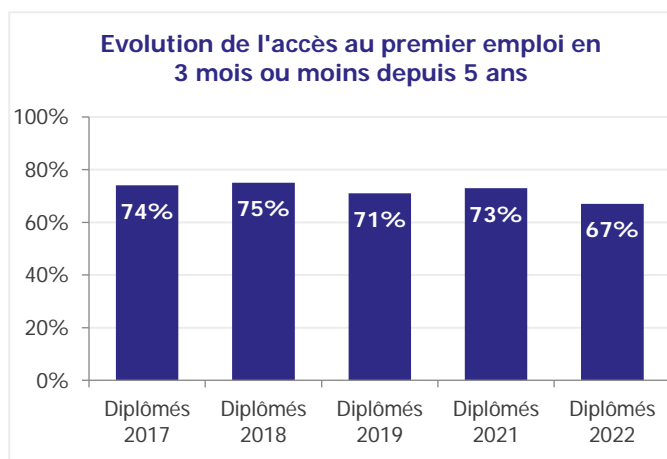


L'insertion des diplômés de licence professionnelle

En chiffres

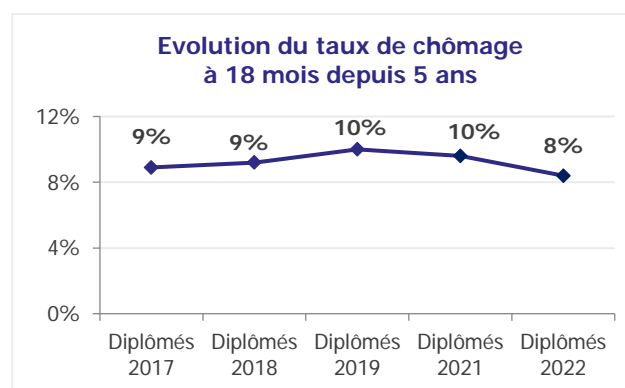
	Diplômés 2022
Effectif diplômés	1 429
Taux de poursuite d'études	52 %
Temps d'accès à l'emploi	2,9 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	67 %
Salaire moyen à l'embauche	1 887 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	8 %
Taux d'emploi stable	75 %
Part des PCS cadre	14 %
Part des PCS profession intermédiaire	67 %
Salaire moyen à 18 mois	2 191 €



Dix-huit mois après l'obtention de leur licence professionnelle en 2022, moins de la moitié des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi. En effet, un diplômé sur deux prolonge son parcours de formation immédiatement après la licence professionnelle.

Dans un contexte national de ralentissement économique observé par la DARES, l'accès à l'emploi des diplômés est moins rapide : les deux tiers accèdent à l'emploi en trois mois ou moins (contre les trois-quarts pour la promotion précédente). Cette évolution confirme la tendance observée ces cinq dernières années.

Néanmoins, dix-huit mois après le diplôme, le taux de chômage est faible et décroît par rapport aux promotions précédentes. En outre, les conditions d'emploi sont favorables : la majorité des diplômés occupent des emplois stables et correspondant à leur niveau de formation.



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure / profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

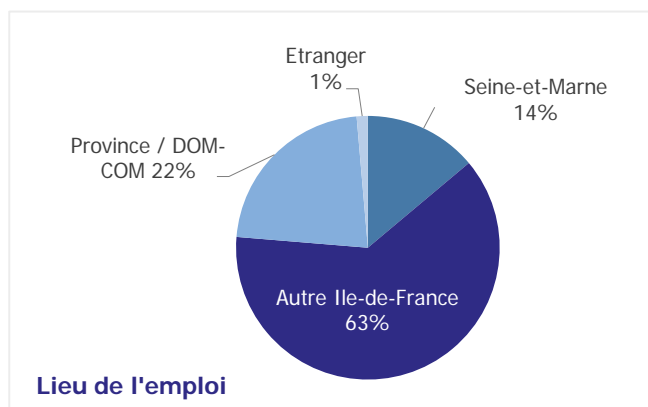
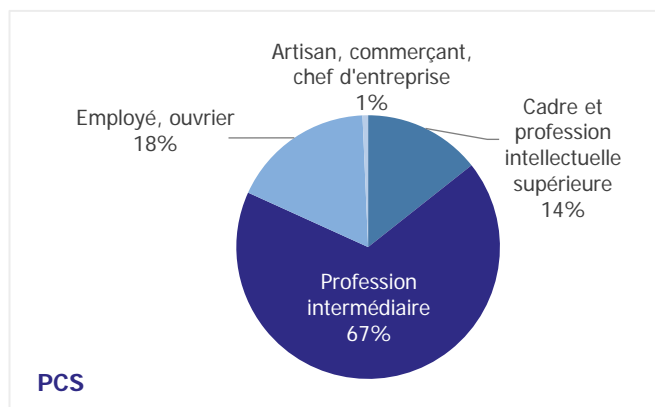
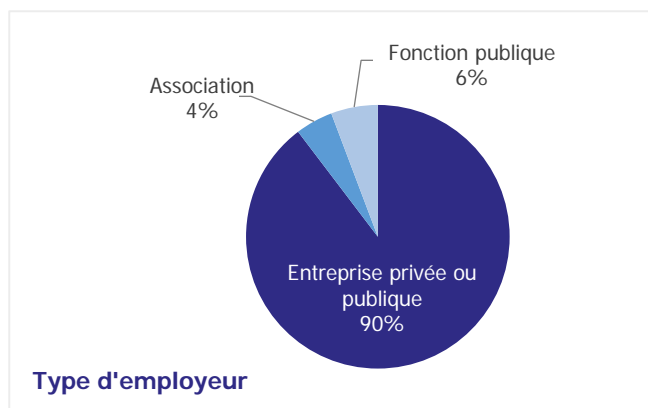
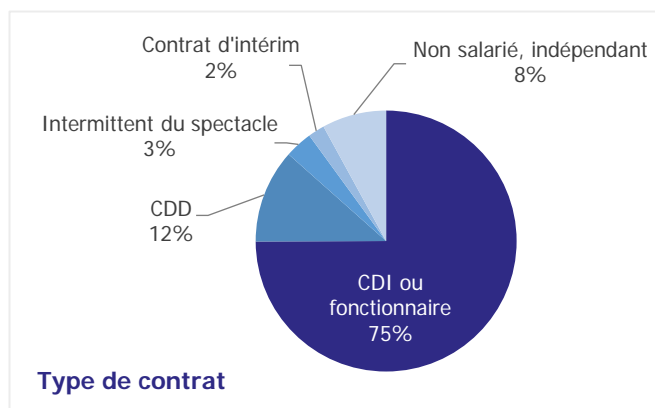
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 18 mois

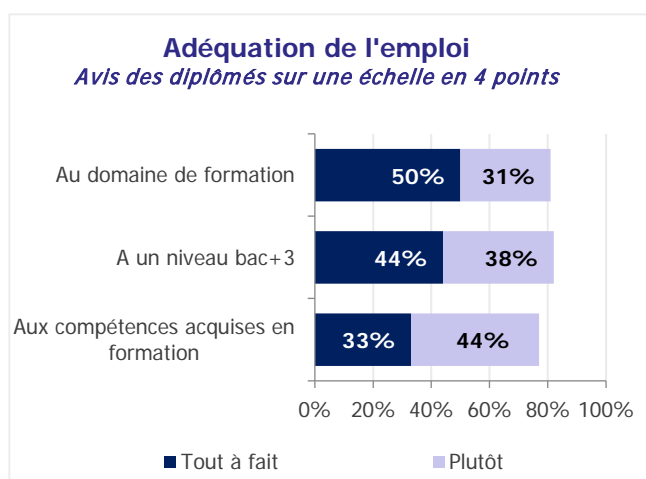


Parmi les diplômés en emploi dix-huit mois après l'obtention de la licence professionnelle, les trois quarts occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaires). Les situations précaires (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.) sont peu fréquentes parmi l'ensemble des diplômés en emploi (9 %), toutefois, elles représentent la moitié des emplois à durée déterminée.

Comparativement aux diplômés 2021, les diplômés 2022 occupent des emplois plus qualifiés au sens de la nomenclature de l'INSEE. Ainsi, plus de huit emplois sur dix relèvent de la PCS des professions intermédiaires ou des cadres (contre les trois quarts des diplômés 2021). D'ailleurs, ils estiment, plus souvent que leurs aînés, occuper un emploi en adéquation avec leur niveau d'études.

La plupart des diplômés exercent dans le secteur privé ; les emplois dans la Fonction publique et le milieu associatif sont rares. Par ailleurs, si la majorité des emplois sont localisés en Ile-de-France, on observe cependant un retour aux régions d'origine : six diplômés sur dix exercent leur emploi dans le département dans lequel ils ont obtenu leur bac.

Les apprentis pendant la licence professionnelle s'insèrent plus aisément sur le marché de l'emploi que les diplômés en formation initiale classique. Ainsi, ils accèdent plus rapidement à l'emploi, notamment parce qu'ils ont plus souvent été recrutés dans l'entreprise de formation (49 % contre 37% des stagiaires). Ces écarts perdurent dix-huit mois après l'obtention du diplôme : les apprentis sont un peu moins souvent au chômage et lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent plus fréquemment des emplois stables et qualifiés au sens des PCS de l'INSEE. De surcroît, leurs rémunérations sont en moyenne plus élevées. D'ailleurs, signe de leur insertion plus favorable, les apprentis estiment plus fréquemment que les non apprentis que leur emploi correspond à leur niveau d'études (+ 10 points). Dans une moindre mesure, ils sont également plus nombreux à considérer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation (+ 3 points).



La carte des formations de l'université est très structurée par domaine : en effet, les apprentis sont très nombreux en Droit, économie, gestion ou Sciences, technologies, santé (85 %) et moins en Arts, lettres, langues (53 %). Ainsi, l'insertion favorable des apprentis explique en partie les conditions d'emploi satisfaisantes dans les deux premiers domaines.

Les secteurs d'embauche différenciés sont un autre facteur explicatif des écarts entre domaines. En Sciences, technologies, santé, les diplômés exercent massivement au sein d'entreprises privées, secteur dans lequel les rémunérations sont les plus élevées. En Droit, économie, gestion, les diplômés sont nombreux à exercer dans les secteurs de l'hébergement et restauration, du commerce, des activités de soutien aux entreprises, etc. : des secteurs à fort besoin de main d'œuvre d'après France Travail. Et ceci contribue sans doute à expliquer la bonne insertion des diplômés du domaine.

En Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, les secteurs d'embauche sont plus hétérogènes : 12 % des diplômés exercent dans la Fonction publique et 5 % en association ; secteurs dans lesquels les contrats sont moins souvent pérennes et les rémunérations plus faibles. En outre, les débouchés très ciblés de certaines licences professionnelles influencent mécaniquement les indicateurs pour le domaine. Ainsi, les emplois à l'issue de la licence professionnelle Guide conférencier relèvent de la PCS des employés selon l'INSEE. Cette licence professionnelle mise à part, les emplois des diplômés du domaine des Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales relèvent des professions intermédiaires ou des cadres dans la même mesure que dans les autres domaines.

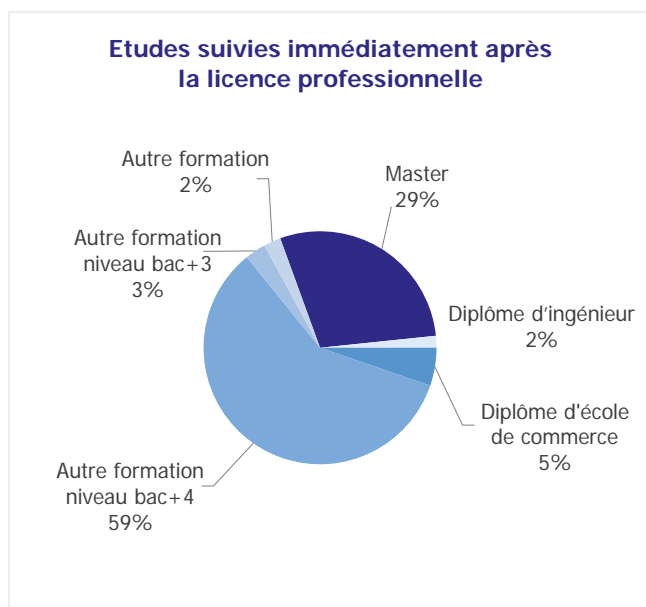
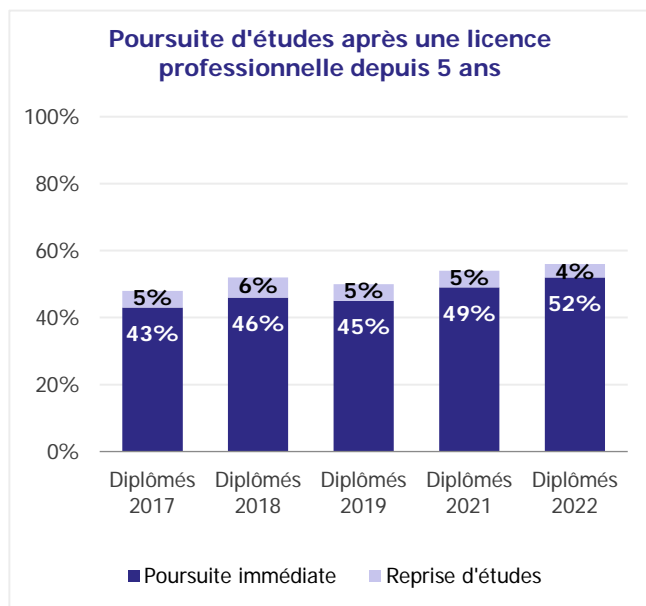
Insertion selon le régime d'inscription en licence professionnelle

	Formation en apprentissage	Formation initiale classique
Effectif diplômés	1 140	177
Taux de poursuite d'études	56 %	46 %
Temps d'accès à l'emploi	2,8 mois	3,2 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	70 %	56 %
Salaire moyen à l'embauche	1 870 €	1 807 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	8 %	10 %
Taux d'emploi stable	78 %	59 %
Part des PCS cadre	16 %	5 %
Part des PCS profession intermédiaire	71 %	57 %
Salaire moyen à 18 mois	2 167 €	2 023 €

Insertion selon le domaine de formation

	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales et Arts, lettres et langues	Sciences, technologies, santé
Effectif diplômés	679	203	547
Taux de poursuite d'études	62 %	42 %	45 %
Temps d'accès à l'emploi	3,0 mois	3,7 mois	2,5 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	67 %	49 %	74 %
Salaire moyen à l'embauche	1 791 €	1 803 €	1 976 €
Situation à 18 mois :			
Taux de chômage	11 %	10 %	5 %
Taux d'emploi stable	79 %	41 %	85 %
Part des PCS cadre	10 %	15 %	17 %
Part des PCS profession intermédiaire	64 %	49 %	76 %
Salaire moyen à 18 mois	2 077 €	1 982 €	2 316 €

Les études après la licence professionnelle



Plus de la moitié des diplômés prolongent leur parcours de formation immédiatement après l'obtention du diplôme, accentuant la tendance à la hausse observée depuis quelques années. De surcroît, dans la lignée des dernières promotions, les apprentis poursuivent plus souvent des études que les diplômés en formation initiale classique (56 % contre 46 %). Parmi les pistes explicatives réside le fait que les apprentis, qui sont très représentés au sein des formations déléguées à des établissements partenaires, sont peut-être plus encouragés à y poursuivre leurs études que les diplômés dont les cours se situent à l'université. De plus, pour les apprentis, le choix de prolonger son parcours de formation semble fortement lié à la perspective d'un nouveau contrat d'apprentissage. En effet, la plupart choisissent de nouveau l'apprentissage pour leurs études et ils le font plus souvent que les non apprentis pendant la licence professionnelle (89 % contre 59 %). *In fine*, la plus forte poursuite d'études des apprentis explique en partie les écarts entre domaines : en Droit, économie, gestion, les inscriptions immédiatement après le diplôme sont plus fréquentes (62 % contre 44 %). Or, dans ce domaine, les apprentis, et *a fortiori* les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre d'un partenariat, sont sur-représentés.

Lorsqu'ils poursuivent des études, les diplômés de licence professionnelle s'inscrivent majoritairement dans des formations d'écoles spécialisées, conduisant pour la plupart à un diplôme de niveau bac + 5. Les diplômés de Droit, économie, gestion sont particulièrement concernés : sans doute s'orientent-ils dans les cursus proposés au sein des établissements dans lesquels ils suivaient leur licence professionnelle. Pour autant, les poursuites en master ne sont pas rares, en particulier dans les domaines des Sciences, technologies, santé (un tiers) et Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales (un sur deux). En revanche, les poursuivants en master s'inscrivent peu à l'Université Gustave Eiffel (19 %).

Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de licence professionnelle en 2022, soit 1 429 diplômés.

Taux de réponse :

74 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 1 040 diplômés.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.